

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 05 mai à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 29 avril 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 29 avril 2022
Nombre de présents	33	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 11 mai 2022
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Benoît LAMIABLE, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

M. Benoît LAMIABLE, a donné pouvoir à Mme Martine ERIDIA,
M. Bruno JANOT, a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : EDUCATION ARTISTIQUE CULTURELLE - TARIFS 2022-2023 ET PROGRAMMATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE ET ANIMATION DU 26 AVRIL 2022.

CONSIDERANT que la ville de Dax assure la gestion en régie directe de la programmation des actions culturelles et artistiques (EAC) hors les murs et au théâtre de l'Atrium.

Depuis plusieurs années, la ville met en œuvre des actions de médiation et des parcours d'éducation artistique et culturelle au bénéfice de tous les enfants scolarisés à Dax : écoles maternelles, élémentaires et collèges. Ce sont plus que 4 000 enfants qui bénéficient tous les ans d'au moins une action dans le cadre de cette programmation.

Celle-ci est formalisée dans un document, le livret de l'enseignant, qui est diffusé dans toutes les écoles en fin d'année scolaire pour que les classes intéressées s'inscrivent dès la rentrée scolaire de septembre.

Parmi les propositions nécessitant une contractualisation avec des artistes, des intervenants extérieurs, il est proposé :

- Cie Le Friiix Club (33), spectacle « T'es qui toi, dis ? » (maternelles)
- Cie Les Lubies (33), spectacle « Enfant d'Eléphant (élémentaires)
- Cie Hecho en la casa (64), spectacle « Caché dans son buisson de lavande, Cyrano sentait bon la lessive » (collèges)
- association « Du cinéma plein mon cartable »

Le budget global de l'opération (annexe1), s'élève à 17 280 € en dépenses et 2 500 € en recettes, hors coûts valorisés pour les actions réalisées en interne, par du personnel municipal dans le cadre de leurs missions de médiation.

Les crédits correspondants aux dépenses et recettes sont inscrits au Budget Ville, exercice 2022.

Ces actions sont réalisées à titre gratuit dans les écoles. Les tarifs proposés dans le cadre des EAC pour la participation aux spectacles au Théâtre de l'Atrium sont :

- lycéens : 5 €
- collégiens : 5 €
- élémentaires : 4 €
- maternelles : 3 €
- accompagnants (enseignants, parents d'élèves...) : gratuité

SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS, celles de Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUMÉ, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT (ayant donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ) et M. Didier ZARZUELO,

VALIDE les actions, les tarifs et le plan de financement proposés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

PROJETS EAC 2022-2023	Dépenses	Recettes
Écoles maternelles : Projet Marionnettes pour les MS/GS des 7 écoles maternelles de la ville		
- Spectacle «T'es qui toi, dis ?» Cie Le Friiix Club 7 représentations dans les écoles	3 900 €	
- Ateliers : 7 h d'ateliers de sensibilisation à l'art de la marionnette soit 1h par classe	420 €	
- VHR (Voyage, Hébergement, Restauration)	400 €	
- Transports Bus	400 €	
Total	5 120 €	0 €
Écoles élémentaires : Projet Théâtre d'ombres pour toutes les classes de CE2/CM1 des 5 écoles publiques de la ville soit 10 classes, 250 élèves		
- Spectacle «Enfant d'Éléphant» Cie Les Lubies 2 représentations à l'Atrium	2 000 €	
- Ateliers : 25h de pratique du théâtre d'ombres (avec 2 intervenants) soit 2h30 par classe	3 000 €	
- VHR	1 460 €	
- Transports Bus	200 €	
Total	6 660 €	1 000 €
Collèges : séance scolaire Théâtre pour 10 classes de collégiens soit 300 élèves		
- Spectacle « Caché dans son buisson de lavande, Cyrano sentait bon la lessive », Cie Hecho en la casa 1 représentation à l'Atrium	3 500 €	
- VHR	300 €	
Total	3 800 €	1 500 €
Écoles élémentaires : Projet Cinéma pour 4 classes élémentaires soit 100 élèves		
- Ateliers : 10h par classe, animés par un intervenant de l'association « Du Cinéma Plein Mon Cartable »		
Total	1 200 €	0 €
Écoles élémentaires : Projet Écoles Chantantes 5 écoles / 15 classes / 350 élèves		
- Atelier : 15h de pratique du chant animés par un professeur du conservatoire		
- Restitution aux arènes les 21 juin		
- Transport Bus pour restitution	500 €	
Total	500 €	0 €
TOTAL	17 280 €	2 500 €

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20220506-20220415-20-DE
Date de télétransmission : 09/05/2022
Date de réception préfecture : 09/05/2022